

**COMMUNE
DE
POLLIONNAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION N° 2025/14

Conseil municipal du mardi 18 mars 2025

Date de convocation du conseil municipal : 13 mars 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire de séance : Loïc BARBERAT

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, André BROTTET, Anne-Marie ROZIER, Benoit DUVAL, Sylvie PERRIER, Loïc BARBERAT, Marie-Agnès MUGNIER, Didier COQUARD, Laurence SPAHR, Sébastien BOUCHARD, Danielle BLATH, Aurore TOMA, Emeric GEHANT, Béatrice DUMORTIER,

Membres excusés : Laetitia JOUSSE donne pouvoir à Philippe Tissot ; Patrick MARCHAND donne pouvoir à Sylvie Perrier ; Stéphanie BOURGEOIS donne pouvoir à Loïc Barberat ; Christine MORIN donne pouvoir à Béatrice Dumortier ; Laurent BEAUPELLET donne pouvoir à Benoit Duval ; Aurélie GUTIERREZ donne pouvoir à Eloïse Revol ; Sébastien BOUCHARD donne pouvoir à Didier Coquard ; Benjamin METELLY donne pouvoir à Danielle Blath ; Christian RAGEADE donne pouvoir à André Brottet.

Membres absents : Eloïse REVOL

OBJET : Approbation du compte financier unique - Exercice 2024 – Budget principal

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2024, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif et du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Compte Financier Unique reprend bien le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il comprend toutes les opérations d'ordre prescrites,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024,

STATUE sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

STATUE sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte financier unique dressé pour l'exercice 2024 de façon coordonnée par le Comptable Public et par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Philippe TISSOT
Maire



Accusé de réception en préfecture
069-216901546-20250318-202503_202514-DE

Reçu le 19/03/2025

Certifiée conforme compte tenu de la
publication et de la transmission en préfecture le
19 mars 2025